

CEEAC / Ouverture de la 7e Session Extraordinaire du Conseil des ministres consacrée à la réforme institutionnelle

Accélérer le processus d'intégration régionale

J-CA
Libreville/Gabon

PRECEDEE deux jours durant par la réunion des experts, la 7e Session extraordinaire du Conseil des ministres de la CEEAC consacrée à la réforme institutionnelle s'est ouverte, hier, à Akanda, en présence des ministres des pays membres ou leurs représentants. Le secrétaire général de la CEEAC, Ahmad Allam-Mi, a déclaré que le processus de réforme de son institution fait suite à la décision prise par les chefs d'État lors de la XVIème Session de N'Djamena au Tchad en 2015. Celle-ci traduisait, selon lui, la prise de conscience des plus hautes autorités de la sous-région et l'urgence d'accélérer le processus d'intégration en tenant compte des nouveaux impératifs de paix et de sécurité, de développement durable et de mise en valeur des ressources humaines et naturelles. Concrètement, la décision de



Le chef de la diplomatie gabonaise, Pacôme Moubelet (dr.) et le secrétaire général de la CEEAC, Ahmad Allam-Mi (G) à l'ouverture hier.

relancer la dynamique communautaire vise donc une transformation systématique de l'espace communautaire afin d'en faire un espace ouvert à la libre circulation des personnes, des biens et des services. D'où naîtra un vaste marché destiné à l'écoulement de nos produits dont l'exportation vers d'autres marchés se heurte encore à de nombreux obstacles. Il en découlera un vaste marché potentiel pour la création des emplois pour une jeunesse dynamique et créatrice, une zone sécurisée pouvant attirer des investisseurs qui contribueront gran-

dement au développement, une communauté apte à susciter, bâtir et maintenir une croissance durable et, enfin, un acteur déterminant, vu sa position centrale qui en fait une voisine directe à toute les autres Communautés Économiques Régionales (CER). Pour Ahmad Allam-Mi, l'objectif ultime est de donner corps et vie à cette vision des chefs d'États et de gouvernement d'Afrique centrale, en adoptant la feuille de route qui conduira à sa réalisation. Pour lui en effet, réformer la CEEAC reviendra à aller vers une nouvelle structure intégrant harmonieusement l'ac-



Les participants à la 7e session extraordinaire du Conseil des ministres vont plancher sur la réforme de l'institution.

tuelle CEEAC, la SADC et la (Communauté Économique des Pays des Grands Lacs (CEPGL), d'une part. Et adopter une stratégie appropriée pour tirer le meilleur avantage possible de l'appartenance de certains de nos États à d'autres CER, notamment la SADC et l'EAC. D'ailleurs, a-t-il poursuivi, l'Union Africaine (UA) est aussi engagée dans un processus de réforme de grande envergure qui accorde de l'attention aux CER. La Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la SADC sont bien structurées et en avance en matière d'inté-

gration régionale. En termes d'intégration organique, l'Union Monétaire Ouest africaine (UEMOA) continue d'exister au sein de la CEDEAO comme un organe, mais ne se réunit plus qu'au niveau ministériel. D'où la proposition de faire de même en Afrique centrale en procédant à une fusion des programmes de toutes les institutions en charge de l'intégration au sein de l'espace CEEAC. Les États contribueraient moins, tout en réalisant davantage de bénéfices. Pour le ministre gabonais des Affaires étrangères, Pacôme

Moubelet Boubeya, l'intégration sous-régionale reste le moyen le plus sûr de renforcer la résistance de l'espace Afrique centrale aux chocs extérieurs par sa diversification et la création d'un vaste marché. Aussi s'est-il réjoui de l'engagement des États d'opérationnaliser la zone de libre échange et des avancées réalisées à ce sujet. Il s'agit à présent, d'après lui, de prendre des mesures visant l'élimination des obstacles non tarifaires, faciliter les échanges commerciaux et améliorant la libre circulation des personnes. Selon le chef de la diplomatie gabonaise, la multiplicité des organisations d'intégration sous-régionale rend illisible les stratégies d'intégration menées par les pays membres et éparpille les modestes ressources qui leur sont allouées. A cela s'ajoutent de multiples institutions spécialisées se chevauchant et pour lesquelles les États doivent apporter des financements.

Session ordinaire de la commune d'Akanda

L'examen et l'adoption du compte administratif 2015 renvoyés sine die

Line RALOMO
Libreville/Gabon

Le malaise était ambiant hier à la mairie d'Akanda. Les conseillers n'ont pas examiné l'ordre du jour. Ils ont plutôt posé des préalables avant d'examiner et adopter le compte administratif de l'exercice 2015. Sommant, par la même occasion, l'édile de la commune, Claude Michel Sezalory, de dire pourquoi le conseil n'est pas légalement convoqué depuis mai 2016.

TOUT avait pourtant bien commencé et même dans les temps. Appel des conseillers municipaux pour s'assurer du quorum. Discours de circonstance du maire de la commune, Claude Michel Sezalory souhaitant que la séance se déroule dans une atmo-



Le maire de la commune d'Akanda, Claude Michel Sezalory.

sphère cordiale. Au moment d'élire le bureau qui devait présider les travaux, Alfred Yeyet, conseiller indépendant et les siens ont donné le ton en rappelant que cette session, dite ordinaire, ne se tenait pas à l'initiative du bureau du conseil municipal, mais après une pétition de la ma-



Les membres du conseil municipal d'Akanda.

majorité des conseillers municipaux : « Nous vous avons saisi monsieur le maire le 23 mars dans un courrier, nous inquiétant de la non tenue des conseils municipaux depuis près d'un an. Donc, avant de débattre du compte, dites-nous ce qui se passe ? » Dans une tentative de se défilier, le maire va rappeler le point inscrit à l'ordre du jour : « Cette session est consacrée à l'examen du

compte administratif. Si vous voulez qu'on parle d'autre chose, on convoquera une session extraordinaire. » Mal lui en a pris car, les conseillers vont alors faire feu de tout bois, brandissant la loi N° 1/2014 du 15 juin 2015 relative à la Décentralisation, notamment son art 62. "... la session se réunit essentiellement et non uniquement ou exclusivement". Une loi appelée à la

rescousse pour que d'autres points, à l'urgence avérée, soient inscrits à l'ordre du jour. Après d'autres échanges véhéments, le bureau qui doit présider aux travaux est enfin voté. Dans l'adoption du projet d'ordre du jour, un autre revirement. Les conseillers émettent des préalables avant de débattre du compte administratif 2015. Ils exigent des explications sur les délibérations prises au dernier conseil. Comme documents d'appréciation du compte 2015, ils demandent les états de la masse salariale de la mairie, la mise à disposition des charges locatives, l'état exhaustif des dépenses de la mairie, les décisions prises par le maire portant transfert des crédits, la délibération prise en conseil autorisant le maire à traiter des contrats de bail. Au percepteur, il a été re-

quis la copie des relevés bancaires de la Caisse de dépôts et consignations. Entre autres. L'ordre du jour est agréé et débute par la lecture du PV de l'examen du compte administratif 2014, non adopté par les conseillers. Car, des réaménagements ont eu lieu, sans que les conseillers aient été informés. Il est alors proposé une adoption, sous réserve de présentation et réexamen des documents corrigés et envoyés à la tutelle sans délibération des conseillers. Concernant le compte administratif de l'exercice 2015, il n'en sera fait que la lecture. L'examen et l'adoption ayant été renvoyés à une date ultérieure. L'abcès est loin d'avoir été percé. La suite du feuilleton pour ce vendredi. Le maire s'étant engagé à fournir lesdits documents, objets du préalable, le mercredi après-midi.

Congrès de l'Alliance pour le changement et le renouveau (ACR)

"Ali Bongo est le pont qui nous permet d'aller vers le Gabon d'après"

AEE
Libreville/Gabon

L'ALLIANCE pour le changement et le renouveau (ACR), parti politique de l'opposition, dont le président est Bruno Ben Moubamba, a organisé, hier, au stade de la Nation, sis au quartier Belle-vue II, dans le 3e arrondissement de Libreville, son congrès, dit "congrès des réformes", sous le thème : "Avec Ali

Bongo Ondimba, construisons le Gabon d'après". Plusieurs discours étaient à l'ordre du jour. Ceux des jeunes, des femmes, des délégations venues de l'intérieur du pays et des sages. Tous avaient pour point commun, de féliciter le président de leur parti, Bruno Ben Moubamba d'avoir posé un acte politique majeur, après les dernières élections présidentielles. Celui notamment d'avoir choisi de travailler aux côtés du président de la Ré-

publique Ali Bongo Ondimba. Un geste qui, selon eux, participe à la consolidation d'un état fort et uni. A cette occasion, le président de l'ACR, tout en rappelant les raisons de son soutien au chef de l'État gabonais, a fustigé le comportement de ceux qui jouent un faux jeu à ses côtés, en abusant parfois de la confiance qu'il a placée en eux, pour détourner les deniers publics et bloquer les projets. Mais aussi cette frange d'hommes poli-

tiques qui, hier, étaient avec lui, et qui, aujourd'hui, retournent leurs vestes, à cause de la perte des privilèges. « Il est temps que ceux-là comprennent que les acteurs du Gabon d'avant c'est fini. Ali Bongo est le pont qui nous permet d'aller vers le Gabon d'après. Nous devons donc le soutenir jusqu'au bout, pour construire un État fort et uni », a-t-il invité les militants de l'ACR en particulier, et les Gabonais en général.



Bruno Ben Moubamba, le président de l'ACR, lors du congrès.